Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20251010-DM2025-82-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025
Extrait du registre

des Décisions du Maire

## **DECISION DU MAIRE N° 2025-82**

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis 2025EDN50009 de SIGNATURE en date du 06 octobre 2025, d'un montant de 287,88 € HT (345,46 € TTC) ;

## DECIDE

## Article 1er:

d'accepter et de signer le devis 2025EDN50009 de SIGNATURE pour la fourniture de matériel pour panneaux de voiries, d'un montant de 287,88 € HT (345,46 € TTC) ;

## Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60632 « Fourniture de petit équipement ».

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 10/10/2025, Le Maire, Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;

<sup>-</sup> informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.